



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question au Gouvernement n° 424

Texte de la question

PROFANATION DE TOMBES MUSULMANES

M. le président. La parole est à M. André Flajolet, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. André Flajolet. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Dimanche 6 avril 2008, un an après une première profanation des tombes de ceux qui sont morts pour notre liberté, notre mémoire collective était à nouveau souillée au cimetière de Notre-Dame-de-Lorette.

Cent quarante-huit tombes de nos frères, ces soldats musulmans qui avaient combattu à nos côtés, ont souffert de l'expression du racisme et de la bêtise humaine.

Dans ces messages, porteurs de haine et de violence contre le socle de notre société et de notre citoyenneté, contre le garde des sceaux et les symboles spécifiques qu'elle incarne, notre passé est sali. Notre présent aussi est nié parce qu'il est porté atteinte à ses valeureux gardes d'honneur et à tous les êtres de bonne volonté qui poursuivent la chaîne des remerciements, au nom de ce qui nous dépasse et fait de nous les acteurs de l'histoire. Notre avenir - celui de nos combats et nos présences dans le monde, comme en Afghanistan, pour faire reculer la violence et l'intégrisme - est également mis en cause.

La présence du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants à côté des gardiens de la mémoire et auprès des élus de la République était nécessaire. Elle ne saurait être suffisante si tous les moyens ne sont pas mis en œuvre pour rechercher les auteurs de ces actes, les punir et les obliger à la réparation de ces lieux symboliques.

Savons-nous encore nous insurger contre les violences et les agressions verbales malheureusement devenues ordinaires ? Pouvons-nous tolérer que les symboles majeurs de notre mémoire collective soient l'objet de telles insultes sans que les sanctions prévues par la loi ne s'appliquent pleinement ? Faudrait-il enfermer les tombes de ceux qui nous ont faits libres pour qu'elles soient protégées ? Ceci n'est pas possible.

Monsieur le Premier ministre, alors que nous avons la volonté d'être porteurs de lumières là où les peuples veulent quitter la soumission, que comptez-vous faire pour être plus sévère vis-à-vis de ces actes inadmissibles et pour développer le respect de la mémoire des morts dont nous sommes les fils ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

M. le président. La parole est à M. François Fillon, Premier ministre.

M. François Fillon, *Premier ministre*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, la profanation du cimetière militaire de Notre-Dame-de-Lorette est un acte de racisme et de haine insupportable. Les services de l'État mettront tout en œuvre pour retrouver les auteurs de ces actes et faire en sorte qu'ils soient punis de manière exemplaire. Ceux qui ont injurié nos frères ont en réalité injurié la République ; en injuriant les morts, ils ont injurié la France.

À Notre-Dame-de-Lorette reposent des soldats qui ont donné leur vie pour notre nation. Lorsqu'ils combattaient à la bataille d'Artois, de Souchez, de Neuville-Saint-Vaast, personne ne leur demandait quelle était leur religion, et, lorsque, vingt ans plus tard, d'autres combattaient à Bir Hakeim, à Monte Cassino ou dans les Ardennes, personne ne les interrogeait sur leurs origines ou la couleur de leur peau : ils étaient nos frères d'armes et ils sont tombés pour une certaine idée de la France et des valeurs que nous défendons. *(Applaudissements sur de très nombreux bancs.)*

Ceux qui ont souillé leurs tombes méprisent notre histoire et méprisent nos valeurs. Ils ne méritent pas seulement notre mépris ; ils méritent des sanctions exemplaires, et ces sanctions exemplaires seront exécutées. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

Données clés

Auteur : [M. André Flajolet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 424

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 avril 2008